

Niveau :	<b>MASTER</b>					<b>année</b>
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					<b>M2</b> <b>120 ECTS</b>
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillessement					
Volume horaire étudiant :	118h (dont 40h mutualisées)	214h			300h	<b>332h</b> (dont 40h mutualisées) <b>(+300h)</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

<b>Responsable de mention :</b> Mme Edith SALES-WUILLEMIN	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Responsable de formation :</b> <b>Annie Vinter</b> Professeure LEAD, Pôle AAFE, Bureau 246 Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.57.57 <a href="mailto:annie.vinter@u-bourgogne.fr">annie.vinter@u-bourgogne.fr</a>	<b>Sébastien Finot</b> UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 <a href="mailto:sebastien.finot@u-bourgogne.fr">sebastien.finot@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

L'objectif de la formation est de faire acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique, de haut niveau de spécialisation, aux étudiants engagés dans une formation de psychologue et désirant exercer (par la pratique ou par la recherche) dans le domaine de la psychologie développementale fondamentale, ou appliquée aux troubles du développement et de l'apprentissage, incluant les problématiques posées par le vieillissement de la personne. Elle associe ainsi les finalités d'un master professionnel et d'un master recherche. Elle vise à former des psychologues spécialistes de l'enfance pré-scolaire ou scolaire, de l'adolescence, ainsi que de la personne âgée, que ce soit dans une orientation professionnelle ou dans une orientation visant à l'enseignement et la recherche. Elle s'adresse ainsi à des étudiants désireux de devenir des psychologues cliniciens engagés dans la prévention, l'évaluation et l'intervention auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes âgées atteints d'handicaps, de dysfonctionnements, de troubles du développement, du comportement ou de troubles des apprentissages. Par sa composante clinique, cette formation vise également à former les futurs psychologues dans le suivi, la régulation et la formation des équipes éducatives ou de soin. Enfin, elle vise à former des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs spécialisés en psychologie du développement et de l'apprentissage (perspective « vie entière »).

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral, pour autant que l'étudiant a une licence et un master mention psychologie et qu'il a réalisé 500 heures de stage placées sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins trois ans, et d'un enseignant-chercheur de la formation, référent universitaire du stagiaire.

Les étudiants diplômés peuvent exercer en tant que psychologues auprès d'enfants et de leurs familles, auprès de personnes âgées, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Les institutions ou domaines d'intervention sont d'ordre éducatif, socio-éducatif, social, médico-social et sanitaire et peuvent ainsi concerner les :

- Centres Médico-Psychologiques (CMP), Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD),...
- Institutions sanitaires : concours (PJJ, fonction publique), hôpitaux (pédiatrie, pédopsychiatrie, neurologie, rééducation fonctionnelle, gériatrie, hôpital de jour, Centres référents des apprentissages),...
- Institutions sociales : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Placement Familial Spécialisé (PFS), crèches, pouponnières, Centres d'Aide par le Travail (CAT), foyers socio-éducatifs, maisons de retraite,...
- Secteurs libéral, associatif: usage du titre professionnel de psychologue.

Ce parcours prépare également aux métiers de la formation et de la recherche en psychologie, enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur, dans un établissement public ou privé.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Sont recensées ci dessous les compétences acquises à l'issue des deux années de formation, en se centrant sur celles dont l'acquisition débute en première année et se prolonge en deuxième année :

- connaissance approfondie des théories et notions de la psychologie du développement et de la psychologie de l'apprentissage, de la psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant, de la neuropsychologie de l'enfant et de la personne âgée ;
- connaissance approfondie des troubles du développement, des troubles de l'apprentissage, de la problématique développementale et clinique liée au vieillissement ;
- faire une synthèse des connaissances actuelles (littérature en langue française ou anglaise) sur une question spécifique de la psychologie développementale ;
- mener une expérimentation avec des enfants ou des personnes âgées, avec ou sans handicap ou troubles psychopathologiques : constituer du matériel expérimental, définir des procédures, choisir les variables comportementales à mesurer, pratiquer l'expérimentation ;
- élaborer et conduire une recherche en psychologie du développement ou psychologie de l'apprentissage;
- pratiquer des analyses statistiques et qualitatives de données comportementales ou de données issues de questionnaires ;
- rédiger un mémoire de recherche ;
- exposer oralement les résultats d'une recherche, « l'état de l'art » dans un domaine de connaissance particulier ;

### ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Sont recensées ci dessous les compétences supplémentaires spécifiquement acquises à l'issue de la deuxième année de formation :

- conduire un entretien avec un enfant ou des adultes ;
- exposer un cas dans des réunions de synthèse avec d'autres professionnels ;
- passation de tests de bilan intellectuel, neuropsychologique et de tests projectifs ; cotation ;
- rédaction d'un bilan psychologique ;
- analyse de la pratique psychologique, mise en forme par la rédaction d'un rapport de stage ;
- capacité de prise en charge et suivi psychologique d'enfants, adolescents ou personnes âgées ;
- connaissance et pratique de la déontologie du psychologue clinicien ;
- connaissances des institutions, des milieux de prévention, d'accueil et de prises en charge éducatives et thérapeutiques, et des laboratoires et centres de recherche ;
- capacité à définir une question de recherche clinique ou fondamentale en pertinence avec un terrain de stage ;

- capacité à rechercher des références bibliographiques, les synthétiser ;
- capacité à sélectionner des instruments adéquats à l'évaluation d'une question de recherche ;
- capacité à analyser des données comportementales ou cliniques ;
- capacité à rédiger un rapport de recherche ;
- capacité à rédiger un article scientifique ;
- maîtrise du code de conduite des chercheurs, et éthique professionnelle.

---

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ de plein droit :

L'accès en formation initiale est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie parcours Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillessement au titre de l'année universitaire antérieure.

### *Bourses*

Les bourses de M2 sont attribuées sur critères universitaires, avec priorité aux étudiants attributaires, l'année précédente, d'une bourse sur critères sociaux. Les demandes de bourse doivent être effectuées par Internet, entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire qui précède l'année au titre de laquelle les demandes sont présentées.

Pour tout renseignement, contacter le bureau des bourses des UFR Littéraires - Bureau 164 (03 80 39 56 08).

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Des procédures de VAP et VAE peuvent être mises en place. Pour ce qui concerne la procédure de VAP, 5 années d'exercice professionnel dans les domaines applicatifs de la spécialité sont exigées (outre un examen du dossier pour vérifier les bases théoriques du candidat dans les champs de la psychologie, ainsi que ses compétences en statistiques et réalisation d'une recherche). Pour ce qui concerne la procédure de VAE, 3 années au moins de pratique professionnelle dans les domaines applicatifs de la spécialité sont exigées (outre également un examen du dossier du candidat relativement à la formation en psychologie). Enfin, la formation est ouverte en formation continue.

---

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général de la formation :

La formation de Master mention Psychologie comprend 5 parcours en M2, avec des mutualisations partielles entre eux.

Le parcours de Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillessement est organisé en quatre semestres. Les deux semestres du M1 comprennent 4 UE Disciplinaires (192h), 2 UE « Tronc commun » commune avec les autres parcours du M1 (96h), 1 UE Outils (58h), 1 UE de Travaux d'Etudes et de Recherche, 1 UE Stage (200h) avec suivi de stage (20h), 1 UE Option à prendre dans le parcours de psychologie clinique et psychopathologie (48h). L'accès au M1 PCDAV est soumis à une sélection.

Pour ce qui concerne le M2, le parcours comprend :

- (a) un ensemble de 7 unités d'enseignement dispensées sous forme de CM ou TD, dont une est mutualisée avec le parcours de Psychopathologie clinique (UE1 S4), et une autre est en partie mutualisée avec les séminaires organisés par le LEAD (UE4 S3).

Pour les étudiants visant une formation à la recherche, des substitutions de certaines UE par d'autres prises dans d'autres parcours peuvent être envisagées selon leur domaine scientifique de recherche. Des accords au cas par cas seront alors pris entre l'étudiant et la responsable de la formation.

- (b) un stage professionnel ou de recherche de 300 heures minimum à réaliser soit sous la direction d'un psychologue au titre reconnu et avec plus de 3 années de pratique, après aval donné par la responsable de la formation (stage professionnel), soit auprès d'un enseignant chercheur ou chercheur du LEAD (stage recherche).
- (c) un mémoire de recherche clinique appliquée à réaliser dans le cadre des problématiques soulevées par le terrain de stage pour ce qui concerne les étudiants en formation professionnelle, à réaliser dans le cadre des axes thématiques du LEAD pour ce qui concerne les étudiants en formation recherche. Ce mémoire est dirigé par un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, de rang A ou titulaire d'une HDR, et doit recevoir l'aval de la responsable de la formation.

Les étudiants retenus pour la formation professionnelle doivent trouver eux-mêmes une place de stage. Il leur est donc fortement conseillé de rechercher le plus tôt possible ce lieu de stage, sur Dijon ou dans leur région d'origine. Les cours sont regroupés le lundi et mardi de chaque semaine.

Le total des heures de formation en M2 est de 322h, auxquelles s'ajoutent les 300h de stage et les heures consacrées à la réalisation du TER.

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 3

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Cognition, Psychopathologie de l'enfant/adolescent, Remédiation	44			44	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE		44			44	6			1		1

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Bilan psychologique et neuropsychologique de l'enfant et de la personne âgée		50		50	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE			50		50	6			1		1

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Pratiques de la clinique de l'enfant, adolescent et personne âgée	10	48		58	6	CT, CC	CT, CC	0.5	0.5	1
TOTAL UE		10	48		58	6			0.5	0.5	1

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Conférences et séminaires sur des questions actuelles de psychologie du développement ou apprentissage	44			44	6	Assiduité	Assiduité			
TOTAL UE		44			44	6					

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Professionnalisation, déontologie, éthique, institutions			44		44	6	Assiduité, CC	Assiduité, CC		1	1
TOTAL UE			44		44	6				1	1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

<b>TOTAL S3</b>	<b>98</b>	<b>142</b>		<b>240</b>	<b>30</b>						
-----------------	-----------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	--	--	--

#### SEMESTRE 4

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Consultation psychothérapeutique avec enfant et adolescent (à prendre dans parcours psychopathologie clinique)		20	20		40	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE		20	20		40	6			1		1

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Suivi stage et mémoire, analyse de la pratique, pratique des TCC, testothèque			52		52	6	CC	CC		1	1
TOTAL UE			52		52	6				1	1

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER (clinique appliquée ou fondamentale)						12	Mémoire écrit et soutenance orale	Mémoire écrit et soutenance orale		2	2
TOTAL UE						12				2	2

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage (professionnel ou recherche)					300*	6	Rapport de stage pour professionnel CC pour stage recherche	Rapport de stage pour professionnel CC pour stage recherche		1	1
TOTAL UE					300	6				1	1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

\* Un total de 500 heures est nécessaire sur l'ensemble du Master pour l'obtention du titre de psychologue.

<b>TOTAL S4</b>	<b>20</b>	<b>72</b>		<b>92</b>	<b>30</b>						
-----------------	-----------	-----------	--	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

● **Sessions d'examen**

Une session d'examens est organisée en janvier/février et avril/mai de chaque année, avec une session de rattrapage en juin. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus. Le TER fait l'objet d'une soutenance orale en juin/juillet ou en septembre de chaque année.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, ainsi qu'entre les UE1, UE2, UE3, et UE5 pour le semestre 3, entre les UE1, UE2, UE3 et UE4 pour le semestre 4. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. Le Master 2 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

CAPITALISATION

**D'une session à l'autre :**

Si un semestre n'est pas obtenu :

UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.

UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.

Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

**D'une année sur l'autre :**

Si le M2 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les deux semestres, tous les éléments ayant une valeur en crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés, à la condition que le redoublement soit accepté.

Précisions :

En cas d'échec, le redoublement du M2 n'est autorisé qu'exceptionnellement après autorisation de la responsable de la formation.